
En ce **jeudi 02 novembre 2023**, le Comité de Pilotage Natura 2000 des zones N°FR7212014 (ZPS) et N°FR7200684 (ZSC) s'est réuni sur la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde. 2023 marque la fin de la quatrième période triennale d'animation des zones Natura2000. Cette animation est portée depuis 2011 par la Communauté de Communes de l'Estuaire.



Participants présents durant les échanges : 28 participants

HERAUD Lydia (Présidente du COPIL Natura2000, Conseillère régionale déléguée à la viticulture et aux spiritueux, Présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire) – Raymond RODRIGUEZ (VP à la CdC de Blaye) - Philippe LABRIEUX (Maire de Val-de-Livenne et VP à la CdC de l'Estuaire) - Pierre CARITAN (Maire de Saint-Ciers-sur-Gironde) - Francis JOUBERT (Mairie de Saint-Ciers-sur-Gironde) - Eric PAGE (Maire de St-Girons-d'Aiguevives) - Jean-Michel RIGAL (Maire de Braud-et-St-Louis) - Bernard GRIMEE (Mairie de St-Christoly-de-Blaye) - Xavier COLLARD (Mairie de Saint-Genès-de-Blaye) - Dany ROUHAUD (Mairie de Chamouillac) - Claude AURORE (Sous-préfecture de Blaye) - Arnaud OVIDE (Maire de Saint-Aubin-de-Blaye) - Michel POTY (Mairie de Saint-Aubin-de-Blaye) - Joël CARRE (Maire de Coux) - PENNECOT Jean-Michel (Représentant de la Fédération de Pêche de la Gironde) - Patrick VERESSE (Association de pêche du Goujon Saint Aubinois) - Michel VIGNAU (Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde) - Célia GASPERINI (Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 - Direction de l'Environnement Région Nouvelle-Aquitaine) - Joseph PASQUIER (Chargé de Mission Eau, Nature et Territoires - DDTM 33) - Guéric GABRIEL (Directeur du service Eau et Environnement à la Cdc de l'Estuaire) - Enora HALLOSSERIE (Chargée de mission GEMAPI – Cdc de l'Estuaire) - Océane LE RAY (Chargée de mission CEPA(h)GES – Cdc de l'Estuaire) - Céline ROUSSELLE (Chargée de mission études et médiation scientifique – Association BioSphère Environnement) - Leïla RENON (Chargée de mission Natura2000 - CARA) - Sébastien ROUAUD (SCOT de la Haute Gironde) - Philippe RUCELLE (Journaliste Sud-Ouest) - Stéphane PIEFORT (Directeur – AGERAD) - Clément PIGNON (Chargé de mission Nat2000 – CCE)

Participants excusés :

Luc ALBERT (DREAL NA) – Marie-France DJERAL (Mairie d'Anglade) - Bernard BROQUAIRE (Mairie d'Etauliers) - Emmanuel ROBIN (Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde) - Sylvain DROMZEE (OFB 33) - Barbara LALEVE (SMIDDEST) - Ghislaine GRAILLOT (DDTM 17) – Bernard MAINDRON (VP à la Cdc de la Haute Saintonge) - Fabien EGAL (ADPAG) - Rachel BAGUET (Agence de l'Eau Adour Garonne) - Olivier TOUZOT (Groupe des Chiroptères d'Aquitaine) - Marie ROUET (FDAAPPMA 17) - Philippe DUBAU (Mairie de Générac) - Julien GARDAIX (DDTM 33) - Sylvain CARDONNEL (Département de la Gironde) - Elodie BOUCHON (Département de la Gironde) - Maylis FAYET (OFB DR-NA) - Raphaël MUSSEAU (BioSphère Environnement)

Madame Lydia HERAUD, présidente du COPIL Natura2000, élue référente pour la Région Nouvelle Aquitaine et présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire, a introduit les échanges en rappelant que 2023 signe la fin de la quatrième période d'animation du site Natura2000. Il a également été rappelé que depuis le 1^{er} Janvier 2023, la compétence Natura2000 a été transférée de l'Etat aux Régions. Pour répondre à ce transfert de compétence, un service Natura2000 a été créé au sein de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce service se constitue d'une nouvelle équipe regroupant une vingtaine d'agents répartis sur les différentes antennes administratives régionales. Localement, l'interlocuteur privilégié reste la Communauté de Communes de l'Estuaire qui assure la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura2000.

Puis la parole a été donnée au chargé de mission Natura 2000, Clément PIGNON, afin d'animer la suite de la présentation en abordant les différents points de **l'ordre du jour**. En fin de présentation, Céline ROUSSELLE de l'association Biosphère Environnement, est intervenue pour présenter le bilan de l'inventaire sur les rapaces diurnes.

COMPTE RENDU DES ECHANGES :

- **Bref rappel sur le fonctionnement de l'outil Natura2000,**
Aucune remarque des membres du COPIL
- **Bilan de l'animation sur l'année 2023 et validation,**
Aucune remarque des membres du COPIL, validation approuvée à l'unanimité
- **Bilan triennal 2021 / 2023 et validation,**
Remarques ci-dessous, validation approuvée à l'unanimité

M. PIEFORT : « Concernant l'inventaire des rapaces diurnes, les résultats collectés permettent-ils de donner un avis sur l'état de conservation des populations de rapaces ? La densité de couples nicheurs à l'échelle du territoire est-elle satisfaisante en comparaison à d'autres territoires ? »

Mme ROUSSELLE : « L'inventaire réalisé a permis d'identifier 11 espèces de rapaces diurnes sur les marais. En fonction du secteur et de l'espèce, la densité de couples nicheurs évolue. On note une forte concentration des observations au niveau du marais de la Vergne, qui abrite une part importante des couples de Milan noir. D'autres espèces ont beaucoup moins été observées avec des densités d'occupation très faibles, une à deux observations seulement sur la ZPS. C'est le cas du Busard Cendré ou encore du Busard St-Martin. Pour ces espèces, la faible dynamique des populations observées localement rejoint les constats à l'échelle régionale et nationale. Certaines activités humaines ont parfois un effet néfaste sur la préservation de certaines espèces : perturbation, destruction des nichées, diminution de l'habitat, »

M. PIGNON : « Le travail de Biosphère environnement permet donc de préciser les données sur les rapaces et d'identifier les espèces menacées. Par la suite, nous travaillerons sur la mise en place d'actions pour sensibiliser les acteurs locaux à cet enjeu. Sur certains secteurs, la mise en défens des nids à l'intérieur des cultures serait une action concrète pour assurer le succès de reproduction de certaines espèces et donc contribuer à renforcer les populations existantes. »

M. CARITAN : « Vous évoquez l'Elanion Blanc comme une espèce récemment observée sur le territoire. Cette espèce est-elle considérée comme une espèce exotique envahissante ? »

Mme ROUSSELLE : « En effet, l'Elanion blanc est apparu sur le territoire récemment. Pour autant, il ne s'agit pas d'une espèce exotique envahissante. L'espèce semble trouver sa place dans l'écosystème local sans le perturber. On peut interpréter sa présence sur notre territoire par une évolution de l'aire de répartition de l'espèce. Une évolution qui pourrait être associée aux effets du réchauffement climatique. »

M. CARITAN : « Toutes les espèces de rapaces présentées sont-elles considérées comme des espèces migratrices ? »

Mme ROUSSELLE : « Chez les oiseaux, on identifie différents types de migrations en fonction de l'espèce. Certains oiseaux réalisent des migrations sur de longues, à très longues distances. Pour les rapaces, c'est l'exemple du Circaète Jean-le-Blanc. D'autres espèces restent présentes toute l'année cependant les individus observés ne sont pas forcément les mêmes, car ils réalisent eux aussi des migrations mais sur de plus courtes distances. C'est l'exemple de l'Elanion Blanc ou de la Buse variable. »

➤ **Présentation de la programmation d'animation prévisionnelle pour la période 2024-26 et validation,**

Aucune remarque des membres du COPIL, validation approuvée à l'unanimité

➤ **Autoriser le lancement de la mise à jour de la cartographie des habitats et de la révision du DocOb par la CCE.**

Aucune remarque des membres du COPIL, validation approuvée à l'unanimité

ELEMENTS PROPOSES A LA VALIDATION :

Aucune remarque des membres du COPIL

- **Le bilan annuel 2021 et le bilan triennal 2021-23**
- **Le prévisionnel global pour la période d'animation 2024-26**
- **Autoriser le lancement de la mise à jour de la cartographie des habitats et de la révision du DocOb par la CCE.**
- **Election de la Communauté de Communes de l'Estuaire qui est donc désignée comme structure animatrice pour la période 2024-26.**
- **Désignation de Lydia HERAUD au poste de Présidente du COPIL Natura2000**
Le cas échéant, la présidente pourra être suppléée par M. Philippe LABRIEUX.

SORTIE TERRAIN : Etang de Berdassit - Saint-Ciers-sur-Gironde

La sortie sur le terrain a été reportée au vu des conditions climatiques. Toutefois, une brève présentation illustrée du site a été faite en salle. Un intérêt tout particulier a été porté à la procédure de classement du site dans la Charte Natura2000 et au sein du réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Gironde.

M. VERESSE : « Représentant l'association de pêche du Goujon Saint-Aubinois, je tiens à vous informer que nous sommes plus particulièrement intéressés par les préconisations de gestion qui seront définies sur le site de l'étang de Berdassit. En effet, nous intervenons sur le site pour entretenir les abords du plan d'eau afin que l'on puisse pêcher. Nous souhaitons donc savoir ce que nous pouvons continuer à faire. Est-ce qu'une réunion pourra être programmée ? »

M. CARITAN : « L'étude concernant l'élaboration du plan de gestion a été lancée en septembre 2023. Une réunion de lancement a été organisée, réunion à laquelle l'association de pêche du Goujon Saint-Aubinois et la fédération de pêche de la Gironde ont été invitées. Toutefois, aucun représentant des deux associations n'était présent à cette réunion. »

M. PIGNON : « L'étude du plan de gestion s'étalera jusqu'à l'automne 2023. Il est notamment prévu d'organiser différentes réunions de travail. Le bureau d'étude missionné reviendra vers vous afin de vous informer et faire remonter les enjeux que vous identifiez sur ce site. »

Sans opposition dans un délai de 1 mois après la communication du compte rendu, celui-ci ainsi que les points abordés seront alors considérés comme validés par l'ensemble des membres du COPIL.

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de la CCE à l'adresse suivante : <https://www.cc-estuaire.fr/vivre/environnement-developpement-durable/les-sites-natura2000-les-maec/>

La présentation du COPIL 2023 + compte rendu du COPIL 2023